

PLATEFORME D'APPUI À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES ↗ ☀️ ○ ✎ * ⚡ FICHE PÉDAGOGIQUE

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ANCRÉE DANS LES TERRITOIRES

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Dans un mouvement général de décentralisation des politiques publiques, d'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie, de montée en puissance des énergies renouvelables, de réduction des consommations énergétiques des bâtiments, les collectivités territoriales se retrouvent au cœur de la politique énergétique.

Elles disposent désormais d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en oeuvre. Chaque collectivité a un rôle qui lui est propre. Elles peuvent : consommer, distribuer, produire de l'énergie ; planifier et aider à l'organisation du territoire ; animer, sensibiliser et mener la concertation des acteurs.

Enfin, elles doivent aussi et avant tout se montrer exemplaires dans leurs politiques et sur leur patrimoine bâti.

Comment s'y prendre ? De quels leviers

disposent-elles ? Avec quels acteurs ?

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Énergie et collectivités territoriales



Qui fait quoi ?

Ce ne sont pas les objectifs nationaux qui feront la transition énergétique. La réussite de la transition énergétique se fera avec les collectivités locales (Région, Département, syndicats mixtes -PNR, SCoT-, intercommunalités, communes),

qui sont en première ligne pour adapter les objectifs nationaux au contexte local. Les récentes évolutions législatives (loi de transition énergétique ou de la réforme territoriale: NOTRe, MAPTAM) ont donné de nouvelles compétences et de nouveaux

outils aux collectivités locales en matière de politique énergétique, notamment aux intercommunalités. Dans ce contexte, comprendre le rôle et les champs d'action de chacun est essentiel.

	Production d'énergie renouvelable	Distribution d'énergie	Maîtrise de l'énergie
Région	<p>Stratégie : volet air-climat-énergie du SRADDET, Schéma éolien, Schéma biomasse, Plan bois, Plan solaire</p> <p>Politiques sectorielles : Soutien pour le développement de filières EnR Soutien à la recherche et innovation</p>		<p>Stratégie : volet air-climat-énergie du SRADDET, SRDEII</p> <p>Politiques sectorielles : Chef de file intermodalité Schéma Régional intermodalité (SRI) Coordination des plateformes territoriales de la rénovation énergétique Pôle de compétitivité</p>
Département			<p>Stratégie : volet énergie du PDH</p> <p>Politiques sectorielles : Chef de file Précarité énergétique</p> <p>Accompagnement des acteurs : Incitation auprès des bailleurs sociaux (aides à la pierre) Sensibilisation du grand public</p>
EPCI / Syndicat mixte	<p>Stratégie : volet énergie des SCoT, PLUi, PCAET</p> <p>Politiques sectorielles : Aménagement ou exploitation de toute nouvelle installation de production d'EnR (compétence facultative)</p> <p>Accompagnement des acteurs : Concertation autour des projets EnR Sensibilisation du grand public</p>	<p>Soutien au financement</p> <p>Aménagement sur son patrimoine bâti</p>	<p>Stratégie: volet énergie des SCoT, PLUi, PDU, PLH, PCAET</p> <p>Politiques sectorielles : Chef de file mobilité (PDU + Plan de mobilité rurale) Plateforme territoriale de la rénovation énergétique</p> <p>Accompagnement des acteurs : Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie (compétence obligatoire pour les métropoles et facultative pour les autres intercommunalités) Incitation auprès des bailleurs sociaux (si délégation d'aides à la pierre) Sensibilisation du grand public</p>
Commune	<p>Stratégie : PLU communal</p> <p>Politiques sectorielles : Accompagnement ou maîtrise d'ouvrage d'équipement d'EnR, notamment sur son patrimoine bâti (transférable au Syndicat départemental d'énergie)</p> <p>Accompagnement des acteurs : Concertation autour des projets</p>		<p>Politiques sectorielles : Réalisation d'actions de maîtrise de l'énergie en tant que collectivité compétente en matière de distribution d'énergie</p> <p>Actions relatives à la mobilité (gestion du stationnement, zones à circulation restreinte...)</p> <p>Éclairage public</p> <p>Actions relatives à l'urbanisme (validation permis de construire...)</p>

Énergie et collectivités territoriales

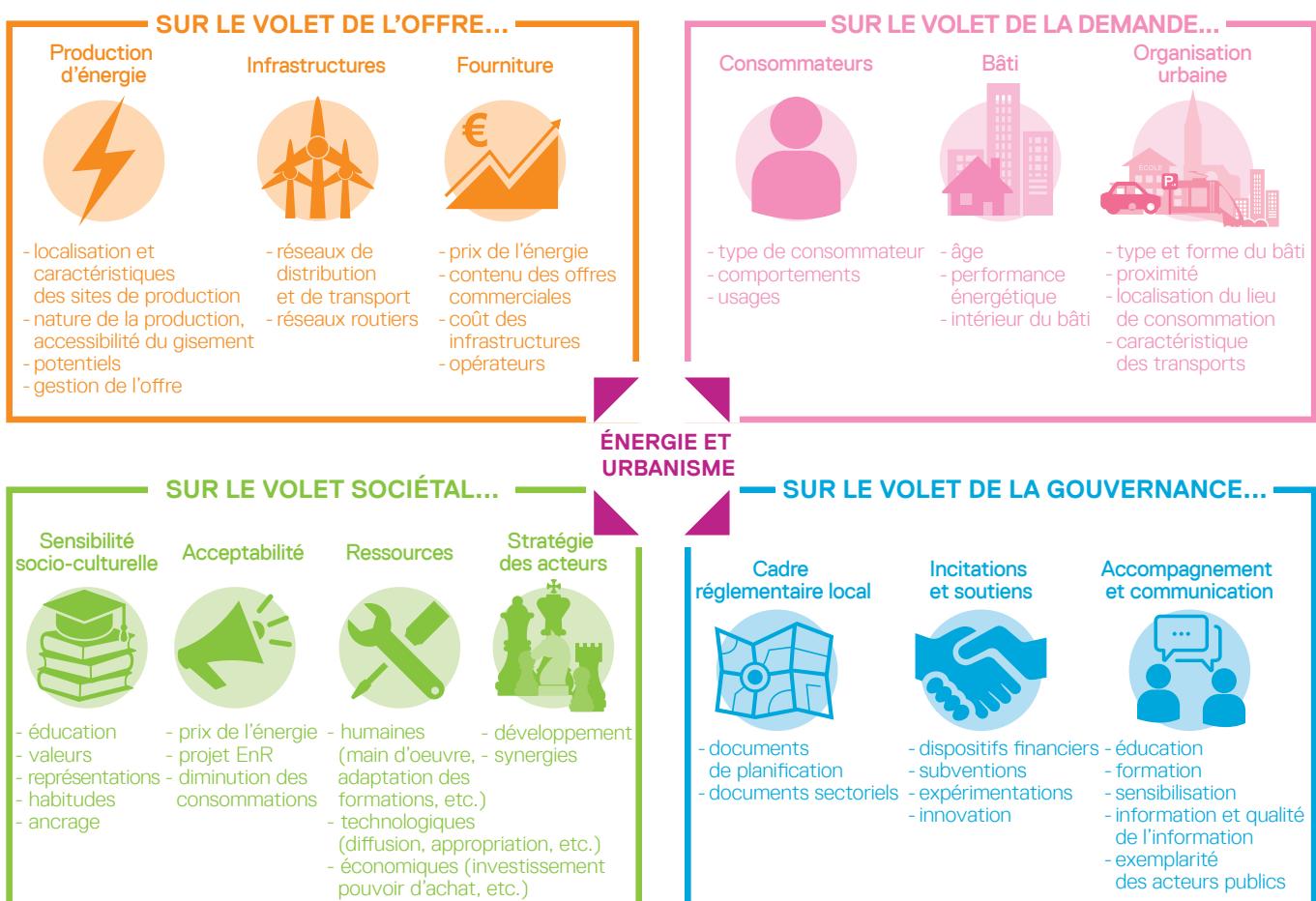
Sur quels leviers agir ?



Les collectivités locales sont à la fois consommatrices, productrices d'énergie, aménageuses et incitatives. Ainsi, c'est en agissant sur ces quatre volets qu'elles peuvent engager la transition énergétique

à leur échelle, également à travers les politiques d'urbanisme. Ils seront les quatre piliers sur lesquels reposeront leurs stratégies.

LES COLLECTIVITÉS SONT À LA FOIS PRODUCTRICES D'ÉNERGIE, CONSOMMATRICES, AMÉNAGEUSES ET INCITATRICES. ELLES PEUVENT AGIR SUR CES QUATRE VOLETS



BON À SAVOIR

Dans chacun de ces volets, certains facteurs propres au territoire peuvent faire évoluer le fonctionnement énergétique localement : âge et performances du bâti (matériaux, type de chauffage...), caractéristiques des transports, localisation des logements,

des activités et des commerces, sensibilités socio-culturelles des individus (éducation, connaissances, habitudes...), niveau d'acceptabilité des populations, cadre réglementaire local (plans locaux d'urbanisme, politiques de déplacement...), les dispositifs d'incitation et de soutien

(aides financières, subventions, expérimentations...), etc. La mise en oeuvre d'une transition énergétique dans les territoires implique de chercher un équilibre entre ces quatre piliers.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans les intercommunalités

Élaborer une stratégie locale de transition énergétique

Les collectivités locales sont désormais en première ligne pour transcrire et adapter les objectifs nationaux au contexte local. En particulier, les intercommunalités

qui se sont vues confier des compétences importantes pour mettre en place une stratégie locale de transition énergétique.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE

La collectivité possède une stratégie climat-air-énergie à travers la vision qu'elle s'est fixée et qui constitue le socle des instruments de planification.

Décider d'une stratégie de transition énergétique locale, c'est :

- ↳ identifier le profil énergétique de son territoire : consommation, production, réseaux d'énergie, acteurs, etc. ;
- ↳ identifier et questionner les quatre volets sur lesquels la collectivité peut agir : besoins, offre, société, gouvernance ;
- ↳ fixer des objectifs chiffrés adaptés au contexte local (émissions GES, consommation énergétique, part des énergies renouvelables dans la consommation) ;
- ↳ utiliser les bons outils pour s'engager, suivre et évaluer : Convention internationale des maires pour le climat et l'énergie, Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), Territoires à Énergie Positive (TEPOS), Cit'ergie...

Pour établir le profil d'un territoire et construire la stratégie, la connaissance des données locales énergie est essentielle. La mise à disposition des données par les distributeurs d'énergie depuis fin 2016 permet aux intercommunalités d'élaborer leur diagnostic, de définir leur stratégie et de la suivre dans le temps.

PARTAGER LA STRATÉGIE

La collectivité dispose d'une capacité d'entraînement de tous les acteurs du territoire

- ↳ des partenariats à construire avec les acteurs de l'habitat, de la mobilité, de l'économie : entreprises, habitants, bailleurs sociaux, promoteurs-contracteurs, autorités organisatrices des transports

- ↳ un dialogue permanent entre collectivités, énergéticiens et acteurs territoriaux



PLANIFIER ET PROGRAMMER LA STRATÉGIE

La collectivité dispose d'une planification énergétique et climatique à travers des indications concrètes pour atteindre les objectifs, localiser les secteurs de développement prioritaire des énergies renouvelables ou de récupération de chaleur. Elle dispose d'instruments de mesure et d'évaluation.

La stratégie se décline dans des documents cadre :

- ↳ au niveau régional : le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et son volet air-climat-énergie
- ↳ au niveau local : SCoT et PLU(i), plan climat-air-énergie (PCAET)

Il s'agit de ne pas négliger le rôle clé des SCoT et des PLU(i) portés par les communes ou les intercommunalités qui traitent ces enjeux, en les intégrant aux autres problématiques territoriales.

ANCRER ET DÉCLINER LA STRATÉGIE

La collectivité porte les actions opérationnelles nécessaires pour répondre aux objectifs fixés.

- ↳ actions opérationnelles : projets d'énergies renouvelables, réseau de chaleur, biométhanisation, développement de bornes de recharge électrique et gaz...
- ↳ appui : sensibilisation, formation, accompagnement des familles en précarité énergétique, police du bâtiment

Dans les intercommunalités

Décliner et mettre en œuvre

Une fois la stratégie définie, les possibilités d'agir peuvent se déployer à travers quatre champs d'action : les politiques sectorielles, la fiscalité, l'exemplarité, l'animation et la sensibilisation des acteurs.

La réussite de la mise en œuvre de la stratégie locale de transition énergétique passe par un programme d'actions adapté qui identifie les priorités en fonction du coût, de la faisabilité et des résultats attendus.

À travers les politiques sectorielles

Maîtrise de la demande en énergie

* Via les politiques de l'habitat : elle peut engager des actions de rénovations et de réhabilitation de l'habitat à travers son PLH, les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et Programme d'intérêt général (PIG), les Plateformes de rénovation énergétique, etc. ;

* Via les politiques de déplacement : elle engage des actions de diminution de l'usage de la voiture individuelle en encourageant le covoiturage ou l'autopartage et en favorisant le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, transports collectifs) à travers son PDU, son schéma directeur vélo, son Plan de mobilité rurale, etc. ;

* Via les politiques d'urbanisme.

Elle peut agir sur :

- la densification urbaine,
- la maîtrise de l'étalement urbain,
- le choix de localisation à proximité des réseaux de transports collectifs existants ou planifiés,
- le choix de localisation des projets à proximité des réseaux de chaleur existants ou planifiés, covoiturage ou autopartage et en favorisant le recours aux modes alternatifs (marche, vélo, transports collectifs) à travers son PDU, son schéma directeur vélo, son Plan de mobilité rurale, etc.

Les trois collectivités fusionnées au sein de la Communauté de communes du Canton d'Erstein se sont engagées dans une démarche de diminution de l'usage de la voiture pour les déplacements entre communes voisines, notamment les déplacements pour accéder aux services du quotidien et les déplacements de loisirs ou touristiques. Le recours aux modes actifs pour ces déplacements est rendu possible à travers le développement d'infrastructures et l'amélioration de la qualité des infrastructures : création d'un maillage de pistes cyclables entre communes, voies dédiées aux vélos de façon à rendre les déplacements plus confortables, plus sûrs et plus rapides, balisage pour rendre les liaisons lisibles, etc.

Distribution de l'énergie

La collectivité est propriétaire des réseaux de distribution d'énergie sur son territoire. (gaz, chaleur, électricité). Les collectivités ont par ailleurs la possibilité de créer et d'exploiter leur propre réseau de chaleur et de froid. Elles sont également compétentes en matière de création et d'exploitation d'infrastructure de distribution d'énergie pour les véhicules dits « propres » (électricité, hybrides, hydrogènes, gaz).

L'Eurométropole de Strasbourg a créé un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse pour desservir en énergie le quartier du Wacken caractérisé par une concentration importante de bâtiments énergivores. Le réseau est alimenté à 87 % par des énergies renouvelables tirées de la combustion de bois et de rafles de maïs et à 13 % par du gaz. Il alimente en chauffage et eau chaude une quinzaine de gros équipements dont la piscine du Wacken et ses complexes sportifs. Une délégation de service public pour la construction et l'exploitation du réseau Eco2Wacken a été accordée au groupement de Réseau Gaz de Strasbourg et EBM thermique.

Production d'énergies renouvelables locales

La collectivité peut produire de la chaleur renouvelable (solaire thermique, biomasse, géothermie...) pour ses bâtiments, directement ou par un réseau de chaleur dont elle est maître d'ouvrage. La collectivité peut aussi porter un projet de production d'énergies renouvelables (éolien, solaire photovoltaïque, bio-méthanisation..) et faire participer financièrement la population (projet citoyen).

Dans le cadre du projet de rénovation de son église, la commune de Griesheim-sur-Souffel a décidé d'utiliser son toit pour produire de l'énergie photovoltaïque. L'acceptabilité du projet auprès des habitants et des fidèles a été un véritable défi. Ainsi, l'enjeu d'intégration des panneaux solaires a été primordial. La toiture présentant deux angles d'inclinaison différents (car le toit est légèrement plié vers le haut au niveau du tiers inférieur), il s'agissait de tenir compte de cette particularité dans l'intégration des panneaux solaires pour obtenir un effet visuel homogène. Par ailleurs, une communication a été organisée tout au long du projet : concertation, réunions publiques. Aujourd'hui, un écran d'affichage situé dans l'entrée du bâtiment permet d'indiquer en temps réel la quantité d'énergie solaire produite sur le toit de l'église.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À travers la gestion de son patrimoine

En moyenne, sur un an, en France, la consommation d'énergie des installations publiques représente de l'ordre de 48 € par an et par habitant pour les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules du parc communal (estimation AMORCE). Cette consommation a quasiment doublé en dix ans. À ce titre, la collectivité peut engager un certain nombre d'actions :

- Effectuer un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements significatifs;
- Permettre une bonne gestion de l'existant avec une sensibilisation des techniciens, des gestionnaires et des utilisateurs (plan de déplacement administration, information du personnel sur les écogestes, etc.);
- Engager une stratégie de diminution des consommations dans ses bâtiments (rénovation, isolation thermique, etc.) et dans les déplacements de son personnel (vélos de service, véhicules en autopartage, etc.);

Le Conseil départemental du Bas-Rhin met à disposition des élèves, directions, équipes pédagogiques et personnels administratifs et techniques des collèges, une fiche conseil pour le bon usage de l'énergie et de l'eau dans les collèges.

- Intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale à travers les marchés publics qu'elle engage : renouvellement du parc de véhicules par des véhicules dits « propres », acquisition de matériel de bureau (papier recyclable, imprimante basse consommation, etc.);
- Par ailleurs, les opérations d'aménagement portées par la collectivité et les constructions de bâtiments publics peuvent faire figure d'opérations exemplaires pour innover et montrer la voie, par exemple en développant des énergies renouvelables sur son propre bâti.

À travers la fiscalité

La fiscalité locale peut jouer un rôle important pour inciter les ménages et les entreprises du territoire à adopter des comportements moins consommateurs en énergie :

- Réduction de la taxe foncière pour les plus vertueux (densification, réhabilitation thermique...);
- Majoration de la taxe foncière sur les terrains constructibles non bâties, pour favoriser la densification en zones urbaines et éviter la rétention foncière;
- Taxe d'habitation sur les logements vacants, pour favoriser l'utilisation de ces logements en zones urbaines et limiter ainsi les besoins d'extension de l'urbanisation;
- Redevance incitative sur la collecte des ordures ménagères, pour encourager le tri à la source;

- Taxe locale sur la consommation finale d'électricité, pour encourager la réduction de la consommation finale;
- Stationnement payant dissuasif, en lien avec la politique des déplacements.

La collectivité peut aussi intégrer des critères d'efficacité énergétique à travers les nombreux marchés publics qu'elle engage.

Dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères », la communauté de communes du Pays de la Zorn a choisi de mettre en place une redevance incitative, de façon à encourager les ménages et les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, établissements publics, etc.) à réduire leur quantité de déchets et à trier davantage. La Redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (RIEOM), introduite par la loi Grenelle, a en effet la particularité de comporter une part fixe, qui couvre les frais généraux du service d'enlèvement, et une part variable, qui dépend de la quantité de déchets produits par chacun. Les élus de la C.C. du Pays de la Zorn ont choisi le système de redevance « à la levée », c'est-à-dire que les usagers sont facturés en fonction du nombre de fois où la poubelle est présentée pour la collecte.



VISITE DU PROJET METHACHRIST, EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION DE MATIÈRES ORGANIQUES ET DE DÉCHETS – ATELIERS TERRITORIAUX ÉNERGIE/PLANIFICATION ORGANISÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS, AVEC L'APPUI DE L'ADEUS, OCTOBRE 2017



ATELIERS TERRITORIAUX ÉNERGIE/PLANIFICATION ORGANISÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS, AVEC L'APPUI DE L'ADEUS, MARS 2017

À travers l'animation et la sensibilisation des acteurs

À travers la concertation, la collectivité peut faciliter l'acceptabilité de sa politique « air-énergie-climat » et des projets qu'elle porte (installations d'énergie renouvelable, rénovation énergétique des bâtiments, politique urbaine, transport...) auprès de l'ensemble des acteurs. L'appui de professionnels de la concertation peut parfois être nécessaire pour dépiéger certaines craintes, idées reçues, etc.

La collectivité peut aussi développer des actions de sensibilisation plus ciblées en direction de certains acteurs :

- Les ménages : guides ou kits pratiques de type éco-gestes, opérations grand public de type « famille à énergie positive » ;
- Les entreprises et les acteurs économiques : informations, rencontres lors de manifestations professionnelles ;

- Les agriculteurs, pour mettre en place les bases d'une filière alimentaire locale ;
- Les équipes éducatives, pour sensibiliser les élèves, les enseignants et le personnel aux moyens d'interventions, d'événements (ex. : promotion des déplacements actifs, agenda 21 d'établissement...);
- Les bailleurs sociaux : soutien, incitation pour des logements énergétiquement performants et l'utilisation des énergies renouvelables ;
- Les acteurs opérationnels de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, etc.), pour des projets réalisés en cohérence avec les objectifs air-énergie-climat de la collectivité : convention, charte ou cahier des charges de cession de terrain, sensibilisation des occupants.

La commune d'Erstein a travaillé main dans la main avec l'Espace Info Énergie d'Erstein, en collaboration avec le Conseil départemental du Bas-Rhin, afin de mener une large campagne de thermographie de façades des maisons datant d'avant 1975 auprès des habitants. Cette campagne avait pour objectif de sensibiliser les ménages d'Erstein sur la rénovation énergétique du bâti ancien. Elle a donné lieu à la prise de photos « thermiques » et à la création de fiches techniques de 1280 maisons. Six réunions publiques ont ensuite été programmées avec les habitants et les fiches présentant les résultats des analyses thermographiques ont été distribuées à chacun des propriétaires. Ainsi, 1280 ménages ont été sensibilisés et près de 200 ont souhaité un conseil personnalisé pour engager des démarches de rénovation de leur logement.

BON À SAVOIR

Les logements construits avant 1975, date d'application de la première réglementation thermique, sont particulièrement énergivores. Sur le SCOTERS, un peu plus de la moitié des logements ont été construits avant 1975.

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Et ailleurs...

Les collectivités agissent

DES RÉGIONS AGISSENT !

La transition énergétique, une priorité sur la région Grand Est

La transition énergétique tient une place importante en Région Grand Est. La collectivité apporte ainsi son soutien dans de nombreuses démarches :

- Soutien des acteurs du territoire (agriculteurs, collectivités, entreprises, associations, bailleurs sociaux, etc.) au développement des différentes énergies renouvelables (hydro-électricité, géothermie, bois énergie, méthanisation, solaire photovoltaïque, solaire thermique) ;
- Soutien aux diagnostics et à la rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs ;
- Soutien aux collectivités et associations aux démarches de concertation favorisant l'acceptabilité de projets énergies renouvelables ;
- Etc.

DES DÉPARTEMENTS AGISSENT !

Permettre aux ménages de réduire leurs factures d'énergie avec le SLIME

Le SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) Actifs 67 est un service du Conseil départemental du Bas-Rhin qui permet d'accompagner les ménages qui ont des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou à chauffer leur logement, pour réduire leurs factures d'eau et d'énergie. Elle permet aux ménages en difficulté de bénéficier de conseils et d'astuces pour mieux consommer, ainsi que de petits équipements économies permettant aux ménages de réaliser rapidement des économies financières et d'améliorer le confort de leur logement.

DES SCOT AGISSENT !

Le SCOTERS accompagne les intercommunalités pour devenir territoire à énergie positive

Dans le cadre de son programme d'actions « territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV), le Syndicat mixte pour le SCOTERS a engagé :

- Une sensibilisation des élus sur l'articulation entre la planification et la transition énergétique, à travers l'organisation d'ateliers en intercommunalité. L'ADEUS, à travers la Plateforme d'appui à la transition énergétique des territoires, accompagne le Syndicat mixte du SCOTERS dans leur mise en œuvre. Trois ateliers ont eu lieu en 2017 sur les thèmes de la sobriété, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables, en lien avec les documents d'urbanisme. Ces ateliers ont été suivis de visites sur le territoire.
- Une formation des élus et des techniciens à l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) en partenariat avec l'ADEME, à travers l'organisation d'une session de formation.

- Un accompagnement des communes et/ou intercommunalités lors de l'élaboration de projet d'urbanisme, pour intégrer la question de l'énergie.

- Une capitalisation à travers la production d'un outil pédagogique d'appui à la construction d'un projet d'urbanisme ou d'aménagement, pour s'inscrire dans la transition énergétique (fiches pratiques...).



ATELIERS TERRITORIAUX ÉNERGIE/ PLANIFICATION ORGANISÉS PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS, AVEC APPUI DE L'ADEUS, MARS 2017

DES INTERCOMMUNALITÉS AGISSENT !

L'Eurométropole rénove ses logements sociaux

L'Eurométropole s'est engagée, notamment à travers son PLUi-H, dans une politique volontariste de rénovation thermique du parc de logements existants, et en particulier des logements sociaux. Un dispositif d'aide a été voté en Conseil de Strasbourg le 20 décembre 2013 et est effectif depuis le 1^{er} janvier 2014. L'aide octroyée varie de 2100 € à 3 300 € par logement, en fonction du gain énergétique visé. L'objectif est d'amener les bailleurs sociaux à réhabiliter 2 500 à 2 800 logements existants par an. Entre 2010 et 2013, environ 6 000 logements (environ 1 500 par an) ont été agréés en droit commun et en ANRU pour être réhabilités. Depuis 2014, l'Eurométropole de Strasbourg a alloué un budget annuel de 5 millions d'euros au financement des opérations de réhabilitation thermique portant sur des logements locatifs sociaux. Parallèlement à la démarche initiée sur le parc social, la collectivité mène une ambitieuse politique de réhabilitation énergétique du parc privé, en lien avec l'ANAH.



Directrice de publication :

Anne Pons, Directrice générale

Équipe projet : **Jessica Berlet** (chef de projet),

Reynald Bavay, Anaïs Gsell-Épailly

Photos : **ADEUS** et **SCOTERS** - Mise en page :

ADEUS PTP 2017 - N° Projet : 1.4.4.5

© ADEUS - Décembre 2017

Notes et actualités de l'urbanisme sont

consultables sur le site de l'ADEUS www.adeus.org